



Rapport annuel de surveillance de la conformité

Rapport annuel de surveillance de la conformité de l'installation de gestion des déchets de Douglas Point pour l'année 2021 en vertu du permis WFDL-W4-332.02/2034 et WFDL-W4-332.03/2030

22-00521-ACMR-2021

Révision 0

Préparé par :

19/05/2022

Syed M. Bukhari

Date

Spécialiste des permis de l'exploitation G1 et DP

Révisé par :

~~19/05/2022~~

J. Therrien

Date

Autorité de l'installation, Installation de gestion des déchets de Douglas Point

Approuvé par :

20/05/2022

K. Schruder

Date

Titulaire du permis d'exploitation, Installation de gestion des déchets de Douglas Point

SOMMAIRE

L'installation de gestion des déchets de Douglas Point (DPWF) s'est conformée au précédent permis

(i.e., WFDL-W4-332.02/2034) du 1er janvier 2021 au 10 juin 2021 et au nouveau permis (i.e., WFDL-W4-332.03/2030) du 11 juin 2021 au 31 décembre 2021. Ce rapport annuel de surveillance de la conformité pour l'année civile 2021 a été préparé en conformité avec les critères de vérification de la conformité aux exigences en matière de rapports des deux permis,

demeurés inchangés, soit le REGDOC-3.1.2 de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), *Exigences relatives à la production de rapports, et tome I : Installations nucléaires de catégorie I non productrices de puissance et mines et usines de concentration d'uranium*. Ce document fournit un rapport sommaire annuel sur la surveillance de la conformité et de la performance d'exploitation de l'installation DPWF pour la période 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le présent document, autonome et sans restriction, fournit des renseignements sur la surveillance de la conformité et la performance de l'installation de DPWF en 2021, en fonction des 14 domaines de sûreté et de réglementation (DSR) de la CCSN. Le présent rapport fournit des informations spécifiques au site afin de compléter le rapport annuel de surveillance de la conformité pour l'année civile 2021 des Laboratoires Nucléaires Canadiens, qui couvre les mises à jour programmatiques et la performance des 14 DSR ainsi que le programme d'information et de divulgation publique des LNC s'appliquant à l'ensemble des sites des LNC.

Suivent les faits saillants en matière de performance globale pour les activités en 2021 :

- Toutes les activités autorisées ont continué d'être réalisées de manière sécuritaire.
- Aucun membre du personnel de l'installation n'a été exposé à une dose de rayonnement dépassant les limites respectives qui s'appliquent aux travailleurs sous rayonnements, et ce conformément au Règlement sur la radioprotection.
- Aucun membre du public n'a reçu une dose de rayonnement dépassant la limite réglementaire.
- Tous les rejets de matières radioactives dans les effluents de l'installation étaient en dessous de leurs limites opérationnelles dérivées (LOD) respectives.
- Aucun incident lié au rayonnement n'a entraîné de dépassement d'un seuil d'intervention ou d'une limite réglementaire.
- Dans le cadre de vastes initiatives de santé, de sécurité et d'environnement (SSE) et de réduction de la charge d'incendie, les déchets radiologiques et non radiologiques ont été retirés de l'installation.

En 2021, les activités de Stockage sous surveillance (SSS) de l'installation DPWF ont été menées de manière fiable et sécuritaire, conformément aux exigences réglementaires.

Les Laboratoires Nucléaires Canadiens s'engagent à atteindre des normes élevées en matière

de sûreté et de sécurité de l'exploitation. Les renseignements et les données du présent rapport amènent à conclure que le rendement en matière de sécurité et de protection a été respecté sur l'installation de gestion des déchets de Douglas Point et des mesures ont été prises pour l'améliorer encore plus.